

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 13 juin 2016 à 18 h 45 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

Constatation est faite que cette séance est tenue sans avis de convocation, tous les membres du Conseil ayant renoncé à cet avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 18 h 45 et déclare la séance ouverte.

2016-06-295

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de tenir cette séance extraordinaire dans la salle de conférence de l'Hôtel de ville;
- . d'approuver et d'adopter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour
3. 822, rue Aubin – ponceau
4. Complexe Art et Découverte – activité BBQ HIP-HOP
5. Gestim inc. – services d'inspection municipale
6. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-296

3. 822, RUE AUBIN – PONCEAU

Attendu le courriel du 2 juin 2016 de Sophie Latour, propriétaire du 822, rue Aubin; En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'aviser Sophie Latour, propriétaire, du 822, rue Aubin, que la Municipalité se retire du dossier pour le remplacement du ponceau de sa propriété pour les raisons invoquées dans son courriel du 2 juin 2016 et abroge la résolution numéro 2016-05-242 adoptée le 17 mai 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-297

4. COMPLEXE ART ET DÉCOUVERTE – ACTIVITÉ BBQ HIP-HOP

Attendu que l'organisme à but non lucratif Complexe Art et Découverte envisage le déroulement de l'activité BBQ Hip-HOP les 1^{er} et 2 juillet 2016;

Attendu que cette activité est éminemment temporaire;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'aviser Le Complexe Art et Découverte que l'activité extérieure BBQ HIP-HOP est autorisée les 1^{er} et 2 juillet 2016 et que l'activité doit se tenir de midi à 23 h chaque jour;
- . de demander à l'organisme :
 - de faire les efforts nécessaires pour diminuer le bruit pour le voisinage;

- de diriger le son en direction du 9^e rang;
- de respecter le plan déposé démontrant l'emplacement de l'activité;
- de s'assurer de maintenir un niveau de sécurité adéquat sur le site;
- d'aviser la Municipalité s'il y a des modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-298

5. GESTIM INC. – SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE

Attendu que la responsable de l'urbanisme travaille seulement les avant-midi pendant son retour progressif suite à un accident de travail;

Attendu que la Municipalité désire donner les services aux gens qui demandent des permis pendant le retour progressif de la responsable en urbanisme;

Attendu l'offre reçue de Gestim inc.;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé le conseiller Guy Leroux :

- . de retenir les services de Gestim inc. pour effectuer les services d'inspection municipale pendant le retour progressif de la responsable en urbanisme pour des honoraires variant entre 330 \$ et 400 \$ plus taxes par jour;
- . de nommer Alexandre Thibault et Anne-Marie Pariseault à signer les permis et avis au besoin;
- . d'amender le poste budgétaire 0261017419 de la somme nécessaire en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-06-299

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 19 h. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier